

PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

---

Nantes, le 27 juillet 2011

**COMPTE RENDU DU  
COMITE DE L'ADMINISTRATION REGIONALE**

**- 6 juillet 2011 -**

**PARTICIPANTS**

**1 – Président**

. M. Jean DAUBIGNY                      Préfet de la région Pays de la Loire

**2 - Membres**

**. Présents**

. M. Jean-Jacques BROT                      Préfet de la Vendée,  
. M. Eric PILLOTON                      Préfet de la Mayenne,  
. M. Pascal LELARGE                      Préfet de la Sarthe,  
. M. Michel PAPAUD                      Secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,  
. Mme Sandrine GODFROID                      Secrétaire générale pour les affaires régionales,  
. M. Bernard PINEAU                      Directeur régional des finances publiques,  
. M. Gérald CHAIX                      Recteur de l'académie de Nantes,  
. M. Hubert FERRY-WILCZECK                      Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
. M. Vincent FAVRICHON                      Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
. M. Georges POUILL                      Directeur régional des affaires culturelles,  
. M. Michel THOMAS                      Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
. M. Alain Louis SCHMITT                      Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
. M. Patrice VERMEULEN                      délégué interrégional à la mer Manche Nord Ouest  
. Mme Marie Sophie DESSAULE                      Directrice générale de l'ARS

### 3 - Autres participants

. Invités :

M. Pascal ALBERTINI Contrôleur budgétaire et financier

. Secrétariat général pour les affaires régionales

. M. Christophe MORIN	Responsable de la mission régionale achats de l'Etat
. M. Denis MUSARD	Chargé de mission
. M. Michel THERY	Chargé de mission
. M. Pierre-Yves LAMBERT	Directeur de la plate forme d'appui aux RH
. M. François DEFFRASNES	Directeur administratif et financier du SGAR
. Mme Jacqueline JOUVENCE	Chef du bureau des coordinations et mutualisations régionales au SGAR

## OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire souhaite la bienvenue à Mme Sandrine GODFROID qui vient d'arriver au poste de SGAR des pays de la Loire.

Il évoque plusieurs sujets d'actualité :

- La période de réserve des élections sénatoriales qui se dérouleront le 25 septembre 2011 commence dès le 5 septembre. Il est demandé aux membres du CAR de s'abstenir de participer à toutes réunions ou manifestations publiques.
- La prévention des risques psychosociaux dans l'administration. Par un courrier en date du 21 juin 2011, le ministre de la fonction publique souhaite que les démarches accomplies soient poursuivies et que les CHS soient mis en place rapidement à l'issue des scrutins professionnels du 20 octobre 2011.
- Dispositif de compensation RH. Le dispositif est lancé avec 4 validations. Pour la campagne de mobilité de l'automne, l'échéance est fixée au 26 septembre 2011.
- Les plans de gestion du Parc automobile. Le préfet de région rappelle que l'objectif du gouvernement est de réduire de 15% les véhicules des DDI. Chaque directeur départemental doit proposer un plan de réduction et chaque préfet de département doit réaliser un schéma départemental. Ces schémas départementaux doivent être synthétisés au niveau régional. Le document régional sera envoyé aux services du Premier ministre pour le 31 juillet 2011.
- Agenda 21. A signaler la déconcentration du dispositif aux préfets de région et de département.

### I – SUJETS PRESENTES ET SOUMIS A L'APPROBATION DU CAR

#### 1) la sécheresse

Le DREAL dresse un bilan hydrologique. Malgré quelques précipitations en juin la situation des rivières et des nappes reste préoccupante. La situation est particulièrement grave en Vendée où le comité sécheresse de ce début juillet pourrait décider de mesures drastiques de réduction de consommation d'eau et de l'irrigation.

Le DRAAF évoque les mesures gouvernementales en faveur des agriculteurs. Les dossiers de calamités agricoles peuvent être déposés. La principale difficulté concerne le fourrage et son acheminement.

Les collectivités territoriales peuvent aider les agriculteurs mais à condition que ces aides soient déclarées à l'Union Européenne et qu'elles soient comptées dans le De minimis.

Le Préfet de Région souhaite que les services travaillent collectivement à des scénarios d'évolution de la situation. Il faut une capacité prédictive minimale pour anticiper sur les évolutions, alerter les professionnels et prendre des mesures.

Les scénarios doivent faire apparaître des seuils hauts et des seuils bas.

Les messages sur la conduite à tenir dans l'hypothèse de restriction d'eau destinés à la population doivent être clairs.

Le Préfet souhaite enfin que des prévisions soient établies pour la consommation d'eau en zone touristique notamment sur le littoral en période estivale.

Il demande enfin que la zone de défense soit alertée de la situation.

Le préfet de Vendée estime que la situation pourrait encore s'aggraver si il ne pleuvait pas suffisamment, jusqu'à manquer d'eau potable en septembre.

La directrice générale de l'ARS assure de la mobilisation de ses services pour effectuer des contrôles de la qualité de l'eau. Elle travaille également avec la MSA sur la prévention du risque de suicide chez les agriculteurs.

Le DIRECCTE indique qu'il n'y a pas d'alerte pour le monde industriel.

Le Préfet de Région évoque des possibles conséquences dramatiques sur les eaux de la Loire dans l'hypothèse d'une pollution d'origine industrielle en période de très basses eaux. Il demande donc à la DIRECCTE d'être attentive.

## 2) Schéma régional des mutualisations

Une version est proposée aux membres du CAR qui souhaitent y apporter des modifications.

Le DIRECCTE prend acte du retrait de la sanctuarisation des effectifs.

Le DREAL remarque que le regroupement d'un service immobilier aurait des difficultés à se constituer car son service fait appel à plusieurs personnes avec des compétences spécifiques pour optimiser la gestion des bâtiments. La CERESTIE donne satisfaction et donc il ne semble pas nécessaire d'aller plus loin dans l'intégration.

Le DRAAF souhaite connaître les modalités de communication de ce document aux personnels et le calendrier prévu.

Le DRAC décrit le climat assez tendu au sein de sa direction et demande que la communication soit bien étudiée.

Le travail est donc à compléter et fera l'objet d'intégration des remarques émises par les directions régionales puis d'échanges entre les préfets.

Il sera envoyé au Premier ministre avant la fin juillet.

## 3) point sur l'exécution budgétaire

Le DRFIP et le contrôleur financier et budgétaire en région constatent que la consommation des crédits est en retard.

Une des explications tient au fait d'un très grand nombre d'actes comptables or CHORUS est gourmand en temps de saisie des informations. De plus, il est nécessaire de bien remplir, en amont de la chaîne comptable les éléments (pièces fournisseurs) permettant une fluidité de la chaîne de la dépense. Il convient donc de procéder à une étude des processus en vue d'une simplification. La carte achat constitue par exemple une solution pour les achats courants. La multiplication des machines à affranchir en est une autre.

Le besoin d'ingénierie financière est important notamment pour les étapes précédant l'entrée sur CHORUS. En effet les services prescripteurs connaissent des difficultés.

M. le préfet de région demande qu'un point soit fait à la rentrée sur les difficultés rencontrées et sur les bonnes pratiques. Chaque responsable de plate forme Chorus doit proposer un véritable plan d'action avec le DRFIP.

Les directions régionales et les préfets de département sont sollicités pour mettre en forme leurs difficultés et propositions.

#### 4) Mobilisation pour l'emploi

Le DIRECCTE assure aux préfets que les SPEL fonctionnent bien. Il souligne la diversité de bassins d'emploi de la région au point qu'une consolidation régionale des indicateurs ne paraît pas pertinente.

Il souligne également la richesse des initiatives prises sur les territoires.

Pour les contrats aidés :

La circulaire du 4 juillet modifie les modalités de financement des CAE dans l'Education nationale. Après échanges, il est décidé de ne pas changer les taux compte tenu de l'optimisation du 1<sup>er</sup> semestre.

Le préfet de la Sarthe souhaite que l'accent soit mis sur le secteur marchand car cela coûte moins cher au budget de l'Etat.

M. SCHMITT va réfléchir au moyen d'harmoniser les temps de travail entre les différents contrats.

Pour les métiers en tension.

Le DIRECCTE présente une liste comprenant 18 métiers en tension dans la région Pays de la Loire. Le Préfet de région estime qu'il y en a sans doute un peu trop.

Le Préfet de la Sarthe fait remarquer que certains métiers connaissent une offre faible et donc pourrait être enlevé. Il propose le seuil de moins de 100 offres.

Sont donc retirés 4 rubriques : technicien en réseau informatique, technicien en produits électriques, technicien en maintenance de chauffage et technicien en développement électronique.

Par contre, la directrice de l'ARS fait remarquer que certaines professions sanitaires manquent de professionnels : infirmiers, masseur kinésithérapeute et médecin.

Cette proposition est confirmée par les préfets et le DIRECCTE. Il convient donc d'ajouter ces 3 métiers à la liste.

Par conséquent le retrait de 4 rubriques et l'ajout des trois autres sont adoptés par le CAR.

#### 5) le contrat d'objectifs et de moyens (COM) apprentissage

Le Préfet de région rappelle que le COM apprentissage fait l'objet d'intenses négociations avec le Conseil Régional. La « facture » présentée par la Région est de 30M€ alors que l'Etat en propose 18 M€ en augmentation par rapport la période précédente de 22%.

Nous assistons donc à un point de blocage.

Le Préfet de région sollicite ses collègues des départements pour avoir des informations sur ce sujet afin de préparer son entrevue avec la Président du Conseil Régional.

## 6) stratégie régionale sur l'exploitation des granulats marins

Le DREAL présente la situation actuelle et indique que le besoin de réfléchir à une échelle plus large s'est fait sentir.

Le gisement doit être exploité de manière durable.

La gestion de ce dossier réclame une approche pragmatique et fait l'objet de l'application du droit d'évocation du préfet de région avec l'assentiment du préfet de la Vendée.

Les membres du CAR prennent acte du travail engagé par le DREAL et valide l'approche de ce dossier par une vision de la façade maritime.

## 7 mise en oeuvre du conservatoire régional d'espaces naturels (CREN)

Le DREAL explique que les CREN sont des associations à but non lucratifs qui oeuvrent pour la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Il est utilisé comme instrument de gestion foncière d'espaces protégés. Il doit agir en complémentarité avec le conservatoire du Littoral sur l'intérieur des terres.

Un CREN peut jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de la trame verte et bleue.

Les préfets de la Sarthe et de la Mayenne posent la question de la gouvernance et de l'impact que cela pourrait avoir sur les dossiers majeurs d'aménagement comme la LGV.

Le DREAL précise que le CREN n'a pas de droit de préemption.

Le Préfet de la Vendée souhaite avoir des précisions sur le rôle du CREN par rapport aux autres acteurs comme l'établissement public foncier ou la SAFER.

Le DREAL précise que les objectifs ne sont pas les mêmes et donc que leurs interventions ne devraient pas se télescoper. La direction du CREN ne peut pas prendre d'initiative. La gouvernance est à préciser au cours du processus de création.

Le préfet de région demande au DREAL de tenir régulièrement informé les membres du CAR de l'évolution de ce dossier.

Le CAR décide de donner mandat au DREAL d'entamer les discussions avec les partenaires institutionnels pour la création d'un CREN avec l'obligation de prévoir la présence de l'Etat au sein de la gouvernance de ce conservatoire.

## 8) point d'étape sur le schéma régional éolien

Le DREAL présente la suite du dossier depuis le dernier point en CAR du 7 juillet 2010. Il est possible aujourd'hui de définir un objectif de puissance installée en 2020 entre 1400 et 1600 MW tenant compte des dernières dispositions de la loi Grenelle 2. En matière de zones propices, des ajustements pourraient être encore nécessaires en Loire-Atlantique notamment en fonction du futur radar NDDL et en Sarthe pour être plus cohérent avec la région Centre.

Ce schéma régional est un volet du schéma régional Climat Air Energie (SR CAE) qui a été lancé le 6 juin 2011 par l'Etat et la Région. Il convient donc d'en parler avec le Conseil Régional.

Le préfet de la Mayenne souhaite quelques précisions sur certaines ZDE.

Le DREAL fera le point au cas par cas.

Le CAR donne mandat au DREAL pour entamer les discussions avec le Conseil régional sur la base de la note présentée.

#### 9) Mise en place de la directive européenne INSPIRE

Le DREAL présente les dispositions de la directive qui vise à faire connaître au public le plus large, l'ensemble des données relative à l'environnement au travers d'un SIG. Les services de l'Etat dans la région ont déjà les SIG « Géopal » et « Sigloire » qui seront utilisés pour répondre aux obligations.


Le DREAL attire l'attention des membres du CAR sur l'implication départementale de cette directive notamment lors de l'édition de servitude d'utilité publique et autres décisions qui ont un impact sur l'environnement. La mobilisation de tous est demandée.

### II – SUJETS SOUMIS A L'APPROBATION DU CAR N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES PARTICULIERES EN PRE-CAR

Les autres points de l'ordre du jour ne font pas l'objet d'observations particulières. Il s'agit :

- SIGLOIRE : approbation du budget définitif 2011 (DREAL)
- DGD Bibliothèque : approbation de la pré programmation 2011 (DRAC)
- Plan d'exposition au bruit dans l'environnement : point d'information sur l'avancement (DREAL)
- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles : point d'information (DIRECCTE)

Les membres du CAR approuvent l'ensemble de ces points.



Jean DAUBIGNY